

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **49 (1904)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIX^e Année

N^o 1

Janvier 1904

RÉORGANISATION MILITAIRE

Dans le débat qui va s'ouvrir sur la réorganisation militaire, la *Revue militaire suisse*, comme journal, ne se fera le champion d'aucun projet spécial, mais laissera aux membres de son Comité de rédaction, à ses collaborateurs et aux personnes qui auront recours à sa publicité toute liberté d'exposer leurs idées et de formuler des propositions.

Il y aurait en effet le plus grand intérêt à ce que les officiers prennent la peine d'étudier quelques-unes des questions que soulèvera la réorganisation. En déclarant dans son discours au Conseil national que les projets élaborés par le Département militaire seraient soumis aux officiers du haut commandement et aux cercles intéressés, avant d'être présentés aux Chambres fédérales, M. le conseiller fédéral Muller, chef du Département militaire, a certainement reconnu aux officiers le droit de discuter ces projets et les questions qu'ils soulèvent.

Seulement, les projets élaborés par le Département militaire ne sont pas encore connus; certains, il est vrai, ont déjà été communiqués au commandement supérieur, mais il est peu probable qu'ils soient prochainement livrés à la publicité. Quels sont donc les points sur lesquels une discussion pourrait utilement s'engager dès maintenant?

Le Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*, après avoir pris conseil d'un officier supérieur d'un haut rang, propose à l'étude des officiers les questions énumérées ci-après. Ce n'est pas un programme proprement dit, car ces questions n'embrassent qu'une très faible partie de celles que soulève la revision de nos lois militaires; quelques-unes sont d'un intérêt